



IN MEMORIAM

*A mon défunt grand Père André EKOTAMA EKONZO
NGOMANDE.*

Que ton âme repose en Paix.

Dans l'espoir de la résurrection en Jésus Christ

EPIGRAPHE

« La Révolution n'est pas un diner : elle ne se fait pas comme une œuvre littéraire, un dessin ou une broderie. La révolution, c'est un soulèvement, un acte de violence par lequel une classe en renverse une autre. »

MAO TSE TOUNG

DEDICACE

A vous mes parents : Jean pierre TEMOPELE MANONGO et Marie Catherine MAPENDOLO, pour m'avoir appris à persévère dans l'effort ;

Mes grands-parents qui ont quittés ce monde : Remy MANONGO et Pauline LIMENGO ;

Mes frères : Papy MANONGO MOBULI, Eric MANONGO ABENA, Hervé KONGO MANONGO sans oublier mes charmantes filles Trinité MAPENDOLO, et Ange NYEMBO.

Mes grands-parents, oncles et tantes : Madeleine BASOMBA, sœur Lucie AKULA, Pauline BELEMUA, Albert AKULA, Anto MOLINDA, Maurice MBENGA, Amisi LITUMBA, Rose MONELI, Edith BOKONGO, Marthe BOKONGO, Marie BOKONGO MOTINGEA, Eugenie ENGEA MANONGO ;

Mes cousins et cousines : Talienne ADIMA, Maguy LISONGO, Nathalie BOKONGO, Souria BOKONGO, Israël MABOSO, MANGONGO, Divine, Dieu Akula, Aminata LITUMBA et Vinie YILA;

Mes amis et connaissances ; Franck MBEMBA, Ray MBAKI, ATAL MAN, JAX BODA, KONDI, MANGANGA EBUBU, EPIPHANIE, FELLY, BONHEUR, GB, CARDIN, Joël ABARA, CEDA, DICO, VALIN, Yanick KALANZAYA, Colin KALANZAYA, lady NKELANI, Roger NGELESI, YOCHE, Yanick NKULU, dorcas BOSAWA, Belinda MBALA, Jean Paul MBONGO, CFA, Horly MASUENGI, Trésor KIANGEBENI, Christian OMBI, NIOLO.

Je dédie ce travail, fruit de tant de sacrifices et d'endurance.

REMERCIEMENTS

Au seuil de ce travail de fin de cycle de graduat, il nous incombe un devoir moral d'exprimer notre gratitude à toutes personnes qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation de cet édifice.

Nos remerciements s'adressent d'abord à tous les Professeurs, Chefs de travaux et Assistants de l'université de Kinshasa, particulièrement ceux du département des Sciences Politiques et Administratives pour la formation intellectuelle qu'ils nous ont donnée.

Le professeur Emile BONGELI YEIKOLO YA ATO mérite une mention de gratitude singulière pour son dévouement et surtout pour avoir pris à cœur la direction de ce travail en dépit de ses multiples occupations professorales.

Nous remercions ensuite le Chef de travaux COCO YUMAINE MAYANGA, qui en dépit de ses multiples occupations à bien voulu nous encadrer dans la rédaction de ce travail. Qu'il trouve ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Nous sommes reconnaissants aussi envers tous nos enseignants tant du primaire que du secondaire. Qu'ils trouvent dans l'aboutissement de cette dissertation le couronnement de leur dévouement.

Nous ne pouvons pas oublier de remercier nos amis et compagnons de lutte : Issa NDONGO, Ruben NDJODJI, Joël NGANZA, Trésor MASUDI, Guylin MUDIKONGO et tous les autres dont les noms ne sont pas repris ici.

Grand merci enfin, à tous ceux qui auront la volonté et le courage de lire et d'exploiter ce travail.

MANONGO SENGUBA Joël

INTRODUCTION

1. CHOIX ET INTERET DU SUJET

Le choix de ce sujet n'est pas un fait du hasard. Kinshasa est considéré, actuellement, comme une ville la plus sale du monde. C'est la raison pour laquelle la présente étude est une contribution à la recherche des voies et moyens permettant un aboutissement heureux de la lutte contre l'insalubrité et de trouver un mécanisme mise en place par des institutions provinciales et/ou municipales afin d'assainir la ville et ses alentours.

La démarche poursuivie dans cette étude revêt un triple intérêt : personnel, scientifique et pratique.

Sur le plan personnel, nous voulons faire voir qu'un esprit sain dans un corps sain peut être possible si aussi l'environnement est sain pouvant conduire à un développement durable.

Sur le plan scientifique, ce travail sert de référence aux chercheurs qui envisageraient entreprendre des travaux analogues tout en chassant les méfaits de celle-ci qui est une menace de l'environnement.

Enfin, l'intérêt pratique de ce travail est que, notre motivation n'est pas seulement pour de raison d'actualité que revêt ce sujet, mais aussi et surtout parce que nous sommes tous concernés en tant que membre effectif de cette société congolaise qui s'enfoncé de plus en plus dans l'inconscience. C'est donc pour nous, une façon de rendre chacun responsable à chaque niveau de la vie. Car, l'insalubrité vue comme une préoccupation secondaire en ce jour, elle est par conséquent une menace lointaine de l'environnement kinois.

2. PROBLEMATIQUE

La problématique fournit au lecteur les éléments nécessaires pour justifier la recherche. Elle est donc fondamentalement un texte argumentatif présentant le thème de recherche, un problème spécifique se rattachant à une

question générale, et les informations nécessaires pour soutenir l'argumentation servant à justifier la recherche elle-même.¹

Sylvain SHOMBA parle de la problématique comme étant l'ensemble des problèmes permettant de constituer l'objet du travail, elle est donc l'ensemble de questions qu'on se pose sur le sens réel du sujet.²

De par l'Afrique en général et la République Démocratique du Congo en particulier, les questions environnementales sont d'une portée accélérée et brûlante. Dans la ville de Kinshasa, l'accroissement de l'insalubrité et la dégradation de la nature ont pris des proportions inquiétantes pour un assainissement sain et agréable. Cet état de choses plonge la population et ses alentours dans une insensibilité sans précédent et devient une manifestation secondaire qui surgit en même temps qu'un symptôme principal, sans y être lié à un fait.

Coins, recoins et lieux publics, espaces verts, rigoles et caniveaux, sont tous impliqués dans cette allure. Or, dans ces endroits malpropres se déroule des activités commerciales intenses. Par ailleurs, cet état de chose se colle une énorme présence des épidémies ou maladies endémiques causées soit par les moustiques (le paludisme), soit par d'autres voies, la typhoïde, et d'autres qui sont fréquents dans de diagnostics, médicaux dans la ville province de Kinshasa en général et ceux de la commune de Kalamu en particulier.

Eu égard à ce qui précède, l'analyse générale de l'insalubrité et la stratégie de l'éradiquer à Kinshasa, conduit les autorités provinciales et communales à un souhait de la révolution de mentalité de la population kinoise afin de prendre avec certitude et limiter l'émergence de cette situation insalubre, pour la sauvegarde de leur espace vital et environnemental.

¹ BENOIT QUARTIER, De la problématique à la collecte des données, presses universitaire de Québec, 1993, p.49.

²SHOMBA S., Méthodologie de la recherche scientifique, parcours et moyen d'y parvenir, MESS, Kinshasa, 2005, p.42.

Notre préoccupation se fonde autour des questions suivantes :

1. Quelles sont les stratégies mises en place pour lutter contre l'insalubrité dans la commune de Kalamu ?
2. Quelles sont les obstacles à la lutte contre l'insalubrité dans cette municipalité de Kalamu ?

3. HYPOTHESES DE TRAVAIL

L'hypothèse est une série des réponses qui permettent de prendre la vérité scientifique au regard des questions soulevées par la problématique. Au vu des questions posées dans notre problématique, nous soutenons les hypothèses suivantes :

Pour lutter contre l'insalubrité dans la commune de Kalamu, plusieurs stratégies ont été imaginées ; il s'agit entre autres :

- de la redynamisation du service de salubrité publique ;
- de la vulgarisation des règles d'hygiène.

Mais certains obstacles empêchent la mise en œuvre de ces différentes stratégies, nous citons :

- L'insuffisance des ressources financières ;
- L'insuffisance des moyens matériels ;
- L'insuffisance des ressources humaines.

4. METHODOLOGIE DE RECHERCHE

L'utilisation des méthodes et des techniques dans un travail scientifique s'avère indispensable, car la méthode en tant qu'une démarche de l'esprit permet au chercheur d'appréhender le fait sous examen.

En effet, les techniques sont des outils qui aident à recueillir les informations relatives à un sujet de recherche.

4.1. Méthode

La méthode est l'ensemble des règles et des principes qui agencent le mouvement d'ensemble de la connaissance, en d'autres mots les relations entre informations concrètes rassemblées à l'aide de technique et le niveau de la théorie et des concepts.³

En effet, la littérature en Sciences sociales révèle que beaucoup de théoriciens évoquent chacun de sa façon cette notion de l'approche systémique .Or, la principale conception de cette approche revient à David EASTON.

Pour cet auteur, un système vit en interaction avec son environnement, qu'il soit intra ou extra social. L'environnement, qu'il soit social est celui qui est composé de tous les systèmes intérieurs de la société observée, tandis que, l'environnement extra social est constitué quant à lui des systèmes extérieurs à la société qu'on étudie. Les éléments d'un système peuvent être de nature très différente en fonction du type de système considéré. Ils peuvent être par exemple des entités concrètes, comme le cas de notre étude ou des concepts et même des variables.⁴ Les éléments sans relations entre eux ne représenteraient qu'une juxtaposition des objets isolés.

Grâce à cette méthode, nous avons considéré la commune comme un sous-système de la ville de Kinshasa considéré comme un système.

Pour ce faire, nous voulons analyser comment l'autorité municipale se déploie pour lutter contre l'insalubrité.

4.2. Techniques

Les techniques sont des outils mis à la disposition de la recherche et organisées par la méthode dans ce but. Ce sont des moyens dont dispose un chercheur pour obtenir des informations nécessaires en vue d'un travail scientifique.⁵

³ OMASOMBO TSHONDA, initiation au travail scientifique, cours inédit, G1, SPA, FSSA, Unikin, 2003-2004.

⁴ PINTO, R, et GRAWITZ, M., Méthodes de sciences sociales, éd. Dalloz, Paris, 1971, 313

⁵ DOWE F.D., l'impact des programmes d'assainissement sur l'environnement de nos entités territoriales décentralisées, cas de la commune de la Gombe. Mémoire de Licence en SPA, Unikin, 2014, pp.7-8.

La rigueur qu'impose le travail scientifique nous oblige à un usage cumulatif des techniques afin de pallier les insuffisances que renferment chacune d'elles ; pour cette étude, nous avons recouru aux techniques ci-après ⁶:

- La technique documentaire, elle porte sur l'étude et l'analyse des documents écrits pour arriver à déterminer les faits ou phénomènes dont les documents portent des traces. Cette technique nous a aidés en ce qu'elle nous a permis de consulter un certain nombre d'ouvrages spécialisés, des mémoires de fin d'études, des cours ayant trait à notre objet d'étude.
- L'observation directe désengagée nous a permis de rendre compte de l'opérationnalité ou de la pratique de la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Kinshasa, en général et dans la commune de Kalamu, en particulier.
- L'interview libre, elle consiste en un procès-verbal de communication entre un chercheur et l'interview, procès au cours duquel le chercheur essaie d'obtenir les informations dont il a besoin et qui porte sur son étude : cette technique nous a aidés enfin de procéder à des entretiens probatoires avec certains experts engagés dans la lutte contre l'insalubrité.

5. DELIMITATION DU SUJET

Le sujet ou l'analyse dont il est question ici est limité aussi bien dans le temps que dans l'espace.

Quant à la délimitation temporelle, la présente étude est focalisée sur la période de l'entrée en vigueur de l'Arrêté n° SC/088 du 10 mai 2010 portant sur les mesures collectives d'assainissement dans la ville de Kinshasa à nos jours.

Concernant la délimitation dans l'espace, notre cadre de recherche est dans la commune de Kalamu.

6. SUBDIVISION DU TRAVAIL

Hormis l'introduction et la conclusion, notre travail est subdivisé en trois chapitres, à savoir :

⁶ PINTO, R et GRAWITZ, M, op.it, p.38.

- Le premier chapitre intitulé : « Généralités », il sera question de définir et approfondir les différents concepts qui constituent l'assise de notre dissertation afin de mieux orienter notre analyse.
- Le deuxième chapitre portant sur la présentation de notre milieu d'étude est consacré à la commune de Kalamu.
- Et le troisième chapitre traitera « La politique urbaine de la lutte contre l'insalubrité » tout en cherchant à établir le rapport entre individus et faits.

7. DIFFICULTES RENCONTREES

Chaque travail scientifique ne manque pas des difficultés. Parmi celles que nous rencontrées, nous pouvons citer :

- La difficulté relative à l'accessibilité des données. Nous avons connu des difficultés d'accéder aux sources d'informations par le fait que le sujet à un caractère sensible.

-La difficulté d'ordre financier, car la recherche exige des moyens financiers conséquents. En tant qu'étudiant, nous avons connu des difficultés de concilier les exigences scientifiques et les moyens financiers nécessaires pour la concrétisation de la présente dissertation.

Nonobstant, toutes ces difficultés ne nous ont pas empêché de terminer notre travail, car elles ont été surmonté grâce à notre détermination.

CHAPITRE PREMIER : GENERALITES

Ce chapitre sur les généralités est subdivisé en trois sous points : le premier aborde la définition des concepts, le deuxième analyse les causes de l'insalubrité et le dernier se penche sur les conséquences de ce phénomène.

1.1. DEFINITION DES CONCEPTS

1.1. La salubrité publique

La salubrité vient de salubre qui est synonyme de sain c'est-à-dire qui contribue à la santé.

La salubrité, c'est le caractère de ce qui est favorable à la santé des hommes.

Par contre, la salubrité publique est l'ensemble des mesures édictées par l'administration publique en matière d'hygiène des personnes, des animaux et des choses.⁷

En ce qui concerne notre ville, la salubrité publique peut être comprise comme étant l'ensemble des activités qui sont entreprises par l'administration publique afin de rendre la ville propre et saine. Il s'agit là d'assainir le milieu en écartant tout ce qui peut nuire à la santé de la population.⁸

L'objectif poursuivi est de débarrasser ce milieu de tout ce qui est encombrant et empêche l'embellissement du milieu.

Ainsi, l'administration publique a pour but, la prévention et l'amélioration de la santé de sa population.

La salubrité publique est le fruit d'une crise multidimensionnelle car dans tout ce qui ronge de contre carré la salubrité publique, les efforts déployés par l'hôtel de ville sont insignifiants, car à-t-on suggéré que celui-ci est butté à un certain nombre des problèmes qu'il n'arrive pas facilement à surmonter. La salubrité est un

⁷ KUDIMBANA, F., la gestion de la salubrité au sein des entités territoriales décentralisées. Problèmes et perspectives. Cas de la ville province de Kinshasa, mémoire de licence.

⁸ WOLOPIO B., la problématique de la salubrité publique en milieu, "cas de la commune de Matete "1997-2000, TFC,

défi qui se présente à la fois devant les pouvoirs publics, la population et les autres partenaires pour une gestion urbaine.

1.2. L'insalubrité

L'insalubrité, selon Larousse se définit comme l'état d'une population qui ne met pas en garde contre les maladies endémiques et contagieuses.⁹

C'est aussi la qualité de ce qui est insalubre c'est-à-dire malsain, où la santé est en danger par suite de mauvaises conditions environnantes. L'état de ce qui n'est pas salubre, de ce qui est nuisible à la santé.

Nous disons que l'insalubrité est la qualité de ce qui n'est pas favorable à la santé. C'est l'état malsain, impropre dans lequel se trouve un environnement pour la vie de l'être humain.

Elle constitue un danger permanent pour la population dans la mesure où elle expose celle-ci aux maladies susceptibles de constituer un obstacle à la bonne marche de la communauté.

1.3. L'assainissement

Du verbe "assainir", l'assainissement est l'amélioration de toutes les conditions de vie dans le milieu physique, mental et social de la vie de l'homme, qui est susceptible d'influer directement ou indirectement sur la santé de ce dernier. Assainir un milieu, selon, l'OMS est synonyme de rendre ce milieu sain, vivable.¹⁰

L'assainissement du milieu peut alors se définir comme étant l'ensemble d'activités visant à l'amélioration des conditions qui, dans le milieu physique de la vie humaine influent ou sont susceptibles d'influer défavorablement sur le développement physiologique de la santé et de la longévité. Dans ce sens, tout pays doit avoir une bonne politique d'assainissement.

⁹ Dictionnaire Larousse, 2^{ème} édition, 1972, p.168.

¹⁰ NGOLA S., P., La lutte contre l'insalubrité publique dans la ville de Kinshasa, causes et perspectives, mémoire de Licence en SPA, Unikin, 2003, p.10.

1.4 L'hygiène

L'hygiène est l'ensemble de soins par lesquels l'homme se conserve en bonne santé. L'hygiène est généralement considérée comme le caractère de ce qui est propre. Elle peut être entendue comme la propriété qui accompagne l'homme dans toutes les activités qu'il entreprend.¹

Elle est tout ce que l'homme peut apporter comme soins à sa vie pour qu'il se maintienne en bonne santé.

1.5. La pollution

La pollution est définie comme étant une modification défavorable ou une dégradation du milieu naturel par des substances chimiques, des objets solides ou autres éléments nuisibles, lesquels présentent des effets directs ou indirects susceptibles, d'altérer l'organisme ou les possibilités récréatives ou encore susceptibles de rendre la nature l'aide.¹¹

Elle s'observe dans l'atmosphère, dans les flancs d'eau et sur le sol.

1.6. Le déchet

Selon le dictionnaire de l'environnement, le déchet est tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériaux ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon.¹²

En nous basant sur l'état physique, on distingue trois types de déchets tels que : déchets solides (ordures ménagères), déchets liquide (eaux usées) et déchets gazeux (fumées).

1.2. LES CAUSES DE L'INSALUBRITÉ

Plusieurs causes sont à la base de l'insalubrité dans la ville de Kinshasa en général, et la commune de Kalamu en particulier.

¹¹ TWAFIKI N , politique publique en matière de salubrité dans la commune de Kasa Vubu. De 2007 02013.Cqs de l'opération Kin propre, mémoire de Licence, SPA, Unikin, 2013, p.28.

¹² Dictionnaire de l'environnement cité par SUKULATI B.C, idem, p.8.

Parmi ces causes, il y a surtout les immondices entassées çà et là qui dégagent des odeurs insupportables. Ces immondices sont dues à (au) :

- La forte concentration de la population ;
- Manque de bacs et de décharges de transit à certains endroits ;
- L'existence des marchés pirates ;
- L'inefficacité de l'autorité de l'Etat ;
- Manque de vulgarisation des règles d'hygiène ;
- L'absence des outils de cantonnages manuels (pelles, bêches, gants, masques à gaz, brosses durs, haies, coupe-coupe, machettes, râteliers, ramasses feuilles, fourches, bottes, seaux, salopettes, casques de protection, etc.).

1.3. LES CONSEQUENCES DE L'INSALUBRITE

L'insalubrité qui est une source de maladies pour la population peut avoir un impact soit positif, soit négatif.

L'impact pouvait être positif si l'autorité urbaine se mettait à recycler harmonieusement dans les industries les sachets, les bouteilles en plastique jetées par-ci par-là à travers toute la ville. Et aussi si certaines immondices étaient utilisées pour faire l'agriculture et l'élevage dans le périphérique de la ville. Malheureusement tel n'est pas le cas dans la ville de Kinshasa

En effet, l'impact est plus négatif au regard des conséquences qui débouchent sur la morbidité et la mortalité.

Les conséquences affectent les domaines sanitaires, esthétiques, politique et voir même économiques.

3.1. Sur le plan sanitaire

L'insalubrité favorise la prolifération des microbes et parasites qui, a leur tour sont à l'origine des épidémies, des maladies infectieuses, intestinales, des pestes...¹³

La plupart des maladies dont souffrent la population de Kinshasa en général et de la commune de Kalamu en particulier sont dues à l'environnement qui est malsain à cause de la présence des immondices qui jonchent les marchés, les coins des avenues le long des rivières et voir même certaines parcelles. C'est le cas de toutes ces maladies infectieuses, parasitaires et respiratoires qui sont issus de l'insalubrité. A savoir la typhoïde, la dysenterie, le choléra, la malaria, l'amibiase et tant d'autres. C'est pourquoi nous devons combattre l'insalubrité si nous voulons que notre population soit en très bonne santé. C'est cette dernière qui est le support de la vie dans ce sens que le pouvoir public à l'obligation de protéger l'environnement contre tout éventuel risque de maladie.

Ainsi, l'assainissement de l'environnement doit être un préalable à la santé qui doit plus que ne jamais préoccuper le pouvoir public que l'insalubrité. C'est ainsi que le pouvoir public doit mettre sur pied des structures pour nourrir, soigner sa population et surtout assainir son environnement. En tout état de cause, le pouvoir public doit veiller sur l'hygiène de nos marchés, écoles et parcelles...

La santé est une science et/ou un art de prévenir les maladies, de le guérir, de prolonger la vie et de promouvoir la santé par les actions collectives, généralement elle est considérée comme l'absence de maladie et d'infirmité.¹⁴

Lorsqu'elle est négligée, elle aboutit à des cas de morbidité et de mortalité au même titre. Ce qui explique le taux élevé de mortalité dans la ville.

¹³ KUDIMBANA F.J, op.cit, p.69.

¹⁴ Idem

3.2. Sur le plan esthétique

La beauté d'une ville dépend de la manière dont on entretient son environnement.

Il est vrai que plusieurs quartiers de la ville de Kinshasa en général et quelques-uns de la commune de Kalamu (Kimbangu I, II, III) en particulier ont été construits sans normes urbanistiques. Même les anciens quartiers (Matonge, Yolo, Kauka Immo-congo et Pinzi) ont perdu ces normes.

Aujourd'hui, les constructions anarchiques ont envahi partout. Il n'existe plus d'espaces verts, des caniveaux à cause d'une forte concentration de la population et de l'inexistence de l'autorité de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme et habitat.

L'entassement des ordures sur les rues, aux coins des avenues ; la stagnation des eaux de pluies, de robinets de parcelles et voir même de certaines installations sanitaires par manque de canalisation et de puits perdus ou par délabrement de ceux qui existent, rendent la ville aussi sale et peu vivable.

L'abandon des épaves de véhicules le long des avenues, le vieillissement des maisons et le manque de peinture sur les murs de parcelles diminuent considérablement les aspects de la beauté de la ville. C'est ce qui fait dire dans la bouche de gens que Kinshasa est la ville la plus sale du monde. Or, il suffit seulement d'une simple volonté des habitants et des autorités pour rendre cette ville plus propre qu'avant. Ce qui attirerait encore plus les touristes.

3.3. Sur le plan politique

L'insalubrité porte atteinte à l'image et au prestige des communes, de la ville de Kinshasa, miroir du pays et donc une réputation ternie du pays élevé au rang d'une poubelle.¹⁵

¹⁵ DJAMBA D., la salubrité et la gestion des ordures ménagères dans les communes de Kalamu et Limete, Mémoire de Licence en SPA, Unikin, 2010, p.35.

L'effort qui est en train d'être fait par le gouvernement pour rendre Kinshasa propre, ne doit pas se limiter seulement sur les quelques communes (Gombe, Limete...).

Il doit au contraire être fait également pour toutes les autres communes. Ainsi, la commune de Kalamu pourra alors bénéficier des appuis financiers et matériels pour assainir son environnement. La rivière Kalamu sera curée pour éviter les inondations, les avenues seront désensablées, les caniveaux construits et curés, les décharges publiques seront construites partout à Kimbangu I, II et III aussi à Yolo. C'est alors que petit à petit, on rendra la ville tout entière salubre. Ce qui permettra également de redorer l'image longtemps ternie de notre capitale.

3.4. Sur le plan économique

L'insalubrité dans les villes est plus causée par l'entassement des immondices qui sont un facteur premier des maladies affectant les habitants comme la malaria, les diverses formes de la fièvre ainsi que les troubles respiratoires. Face à ces conséquences, l'Etat doit dégager d'énormes ressources financières pour l'assainissement de l'environnement et pour faire face aux maladies et épidémies. Le coût élevé des soins de santé et des médicaments entame sensiblement sur l'économie de beaucoup de familles.

Pour diminuer le taux de mortalité et de morbidité causé par l'insalubrité, il appartient donc à l'autorité communale de structurer les services de la salubrité pour avantager la gestion plus efficace des ordures. C'est pourquoi, il faut investir dans le domaine de l'assainissement.

CHAPITRE DEUXIEME : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KALAMU

La commune de Kalamu constitue notre terrain d'investigation. A cet effet, nous allons nous atteler à sa présentation.

II.1 HISTORIQUE

La Commune de KALAMU tire son nom d'une rivière qui traverse cet espace du Sud au Nord du quartier PINZI à la jonction du canal qui sépare le quartier MATONGE I à la hauteur du pont Kasa-Vubu et la Commune de Kinshasa.

Cette Commune fut créée en tant qu'entité administrative de la ville de Kinshasa par l'Arrêté n°21-42 du 12 octobre 1957. Elle fut à ses débuts un regroupement des autochtones TEKE-UMBU pour devenir un peu plus tard une agglomération des camps et cités coloniaux érigés aujourd'hui en quartier administratif. Parmi ces premiers quartiers, nous citons entre autre : Camp Renkin, Camp CITO, Cité Baudouin, Camp Foncobel, Camp Immo Congo et Yolo

Actuellement, la Commune de Kalamu est régit en partie :

- Par le décret-loi n°081 du 02 juillet 18 portant organisation territoriale et administrative de la RDC tel que modifié et compléter par le décret-loi n°081/2001 du 28 septembre 2001;
- Par les dispositions du décret-loi n°081 du 02 juillet 18 portant statut des autorités chargées de l'administration des circonscriptions territoriales ;
- Par la loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces.¹

II.2. LIMITES GEOGRAPHIQUES

D'une superficie de 660 Km², la Commune de Kalamu est géographiquement située au centre de la ville-province de Kinshasa.

Elle est limitée :

- Au Nord, par la Commune de Kinshasa ;

- Au sud, par la Commune de Makala à travers les avenues Kikwit et Luanza ;
- A l'est, par la Commune de Limete qui la sépare avec l'avenue université ;
- A l'ouest, par les Communes de Kasa-Vubu avec l'avenue Kasa Vubu et de Ngiri-Ngiri avec l'avenue Elengesa.

2.1. Le sol

La Commune de Kalamu en particulier, et la ville de Kinshasa en générale connaissent un sol sablonneux et un sol marécageux le long des rivières.

2.2. Le climat

La Commune connaît un climat tropical chaud et humide caractérisé par l'alternance de deux saisons, sèche et pluvieuse. La saison sèche plus courte, court de mi-Mai à mi-août ; tandis que la saison de pluies couvre neuf mois et court de mi-Août à mi-Mai de l'année suivante. La température moyenne annuelle varie entre 25 à 30°C.

2.3. La végétation

Jadis formée d'une vaste savane, la végétation de la Commune de Kalamu est constituée des arbres plantés dans chacune des parcelles.

2.4. L'hydrographie

Le réseau hydrographique de la Commune de Kalamu est dominé par la présence de trois cours d'eaux, Pumbu, Kalamu et Twa.

II.3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE KALAMU

3.1. Organisation

En attendant l'effectivité de l'exécution de la loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 après l'organisation des élections urbaines, communales et locales prévues cette année 2015, la Commune de Kalamu est toujours organisée selon l'ancienne structure organique. Celle-ci se présente comme suit :

1. Collège exécutif communal composé de :
 - Bourgmestre ;

- Bourgmestre adjoint et
- Chef de bureau.
- 2. Administration publique composé de :
 - Services publics administratifs propres à la Commune :
 - Secrétariat communal
 - Personnel
 - Population
 - Contentieux juridiques
 - Etat-civil
 - 18 bureaux administratifs de quartiers
 - Services publics du pouvoir central affectés :
 - Services spéciaux : PNC

ANR

DGM

- Services techniques générateurs de recettes : Budget, Finances, Economie, IPME, Commerce Extérieur, Energie, Environnement, Développement Rural, Affaires Sociales, Culture et Arts, Genre, famille et enfants, Jeunesse, Sports et Loisirs, Hygiène, Urbanisme, Habitat, Tourisme, Travaux Public et Infrastructure, Transport, Agriculture, Fonction Public Actif, Fonction Publique Passif.

Comme toutes les autres Communes, celle de Kalamu est subdivisée en quartiers et les quartiers en rues ou avenues.

De nos jours, la Commune de Kalamu conserve toujours sa configuration pure conférée par la mesure politico-administrative du 15 février 1972. Elle compte 6 quartiers éclatés en d'autres 18 petits quartiers, à savoir :

1. Quartier Matonge, ex camp Renkin, éclaté en :

- Matonge I
- Matonge II
- Matonge III

2. Quartier Kauka, ex camp CITO du nom de Nicolas CITO éclaté en :
 - Kauka I
 - Kauka II
 - Kauka II
3. Quartier Kimbangu, ex Foncobel (fonds colonial belge) est éclaté en :
 - Kimbangu I
 - Kimbangu II
 - Kimbangu III
4. Quartier Pinzi ex Baudouin
5. Quartier Immo congo, autrefois appelé "20 Mai" sous la 2^{ème} République
 - Quartier Yolo, scindé en Yolo Nord et Yolo Sud éclaté par la suite en : Yolo Nord I, Yolo Nord II, Yolo Nord III et Yolo Sud I, Yolo sud II, Yolo Sud III et Yolo sud IV.

Son siège administratif est basé dans le bâtiment administratif de la Commune situé au n° A/9 et A/11 de l'avenue Victoire au quartier Matonge II.

3.2. FONCTIONNEMENT

Jusqu'à ce jour, la Commune de Kalamu continue à fonctionner selon les prescrits du décret-loi n°082 et 083 du 02 Juillet 1998, et cela au mépris de la nouvelle loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 qui prévoit en plus de Collège exécutif communal, un Conseil communal. Ce dernier étant supprimé par le pouvoir AFDL à sa prise de pouvoir en 1997.

Régie par l'ancienne loi en attendant l'organisation des élections urbaines, communales et locales de 2015, la Commune de Kalamu fonctionne seulement avec un seul organe à savoir :

3.2.1. Le comité exécutif municipal

Cet organe de l'exécutif municipal comprend :

- Le Bourgmestre
- Le Bourgmestre adjoint
- Le chef de bureau.

Le Bourgmestre : est le chef de l'exécutif municipal. Il s'occupe de la politique et de la prise des décisions. L'actuel Bourgmestre Jean Claude KADIMA KALONJI exerce librement ses fonctions à l'absence du Conseil communal. En cas d'absence ou d'empêchement, le Bourgmestre est généralement remplacé par le Bourgmestre adjoint.

Le Bourgmestre adjoint : il assiste le Bourgmestre dans l'exécution de ses fonctions. Il est chargé de l'administration communale. Il remplace le Bourgmestre en cas d'absence ou d'empêchement. Il est généralement remplacé par le Chef de Bureau ou à défaut par une tierce personne nommée par Arrêté du Gouverneur de la ville province de Kinshasa. Tel est le cas de l'actuel Bourgmestre adjoint qui fut Chef de Bureau.

Lorsqu'il remplace le Bourgmestre, il signe sous la mention : "pour le Bourgmestre empêché, le Bourgmestre adjoint".

Lorsqu'il agit en vertu d'une délégation de pouvoir, il signe sous la mention : "le Bourgmestre adjoint délégué."

Lorsqu'il fait usage d'une délégation de signature, il signe sous la mention : "pour le Bourgmestre et par délégation, le Bourgmestre adjoint". Cependant, l'usage impose de nos jours la mention : "le Bourgmestre, par ordre, le Bourgmestre adjoint".¹

Le Chef de Bureau : fait office d'échevin. Il assure l'intérim lorsque le mandat du Bourgmestre arrive à son terme. Dans ce cas, il signe sous la mention : pour le Bourgmestre empêché, le Chef de Bureau et pour le Bourgmestre adjoint empêché, le Chef de Bureau.

L'actuel Chef de Bureau ad intérim s'appelle Liévin NSANGU SAKWI.

3.2.2 L'Administration publique

Elle est composée de:

- Services publics administratifs propre à la Commune et,
- Services publics du pouvoir central

3.2.3. Services publics administratifs propre à la commune :

- **Secrétaire de la Commune** : sert de courroie de transmission entre l'organe exécutif communal et les autres services, y compris les administrés et toute autre personne étrangère à la Commune.
- **Le service du personnel** est dirigé par le chef du personnel. Ce dernier s'occupe de l'affectation, de la mise en place et de la situation sociale des agents et fonctionnaire de la commune.
- **Population** : s'occupe des mouvements migratoires internes et externes, mouvements naturels et le recensement général annuel...
- **Contentieux juridique** : est l'organe juridique de l'administration communale.
- **Etat civil** : ce bureau s'occupe des mouvements de la population dans la commune. Il s'agit des cas de naissances, de décès, des entrées et des sorties.

- **Bureau administratif de quartier.** Chaque quartier est dirigé par un Chef de quartier qui avec une équipe réduite d'agents assure l'encadrement administratif de la population. Il dresse son rapport au Bourgmestre sur la situation générale de son quartier...

2.2. Services publics du pouvoir central affecté

- **Services spéciaux ou spécialisés**

Sont ceux qui dépendent du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et qui sont détachés à la commune. Il s'agit de la Police Nationale Congolaise (PNC) et de la Direction Générale des Migrations (DGM) et de l'Agence Nationales des Renseignements (ANR).

- **Services techniques générateurs de recettes**

Ce sont des services techniques qui représentent les Ministères dans leur ressort d'activités, parmi ces services, le service d'environnement chargé de lutter contre l'insalubrité dans la ville de Kinshasa.

CHAPITRE TROISIEME : LA POLITIQUE DE LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE A LA COMMUNE DE KALAMU

Dans ce chapitre, nous allons analyser la politique ou les stratégies mises en place par les autorités municipales de Kalamu pour lutter contre l'insalubrité dans leur entité.

En effet, l'insalubrité constitue un danger permanent pour la population dans la mesure où elle l'expose aux maladies susceptibles de constituer un obstacle à la bonne marche de la communauté.

La population est un facteur important de développement, par conséquent, elle doit être dans un environnement sain qui la met à l'abri des maladies et autres agents nuisibles de sa santé. Le pouvoir public doit organiser un service chargé d'assainir l'environnement tout en mettant beaucoup de moyens pour la bonne marche de ce service.

III.1. LE SERVICE D'ENVIRONNEMENT

Le service chargé de lutter contre l'insalubrité dans la commune de Kalamu comme dans toutes les autres communes de la ville de Kinshasa, c'est le service d'environnement.

Ce service est l'un de 14 services techniques générateurs des recettes qui constituent l'appareil administratif de la commune de Kalamu. Il s'occupe de toutes les maisons à caractère commercial ou industriel.

Il délivre les autorisations d'ouverture et d'installation au niveau de la commune, ainsi que le permis d'exploitation au niveau urbain. Il s'occupe en outre, de contrôle des dépôts de charbon de bois et de bois de chauffage.¹⁶ Il a à sa charge l'hygiène au niveau de la commune.

Ce service a pour mission de lutter contre l'insalubrité par diverses campagnes de sensibilisation et de vulgarisation sur les bonnes habitudes et l'utilisation rationnelle des ordures ménagères et immondices. Il applique les mesures

¹⁶ Rapport annuel d'activités de la commune de Kalamu exercice 2013, p.28

de police sanitaire relatives à l'hygiène et à la salubrité publique, la protection, assainissement et amélioration de l'environnement.¹⁷

III.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUNAL D'ENVIRONNEMENT

2.1. Organisation

Le service communal d'environnement, conservation de la nature ou alors la supervision de l'environnement commune de Kalamu se présente selon la structure ci-après :

- Administration
- Les cellules :
 - Cellule surveillance continue
 - Cellule conservation de la nature
 - Cellule de l'assainissement du milieu

2.2. Fonctionnement

Le service communal d'environnement fonctionne de la manière ci-après :

- Au niveau de l'administration, il y a 10 agents sous statuts dont un superviseur, un T.A, des Chefs de cellules et des enquêteurs. Il y a aussi 9 agents de nouvelles unités, tous enquêteurs qui attendent d'être engagé par la Fonction Publique.

A cet effectif, il faut ajouter également 12 agents du Ministère de l'Intérieur affectés comme enquêteurs au service de l'environnement.

- Au niveau des cellules, la Cellule surveillance continue : chargée d'identification des établissements, classés conformément à l'ordonnance n°041/48 du 12/02/1953 de vérification dans ces établissements, des permis d'exploitations, des procès-verbaux de constat de lieu, des preuves de paiement des taxes dues à l'environnement.

¹⁷ Idem, p 29.

- La Cellule conservation de la nature chargée des cas d'autorisation d'abattage des arbres et autres activités liées à la nature.
- La Cellule de l'assainissement du milieu Chargée d'assainir le milieu par les actions de contrôle des établissements classés et d'autres activités diverses.¹⁸

III.3. LES SITES LES PLUS INSALUBRES DE LA COMMUNE DE KALAMU

3.1. La rivière Kalamu

Cette rivière est l'unique cours d'eau qui traverse plusieurs communes de la capitale, dont celle de Kalamu qui est alors victime d'une permanente pollution de la population.

Malgré les quelques poubelles publiques disséminées dans plusieurs coins de la commune, une partie de la population déverse tout déchet, ordures de ménage, (cadavres) des chiens et chats décédés, sachets, matières fécales dans la rivière Kalamu. A certaines occasions, il est possible d'apercevoir même de foetus humains jetés dans cette rivière venir se coincer à d'autres immondices.

Bien plus, certaines parcelles vont jusqu'à connecter les tuyaux en PVC de leurs installations hygiéniques jusqu'à la rivière. Et surplace, on assiste la journée à un festival des mouches qui finissent par atterrir sur les assiettes.

3.2. Les avenues : cas du boulevard EZO

L'insalubrité a élu domicile dans plusieurs avenues de différents quartiers de la commune de Kalamu. Tel est le cas du boulevard EZO au quartier YOLO SUD où les eaux usées et les ordures ménagères jetées par terre inquiètent plus d'un passant.

De mauvais comportement de la population qui jettent dans la rue les eaux usées, les déchets de la cuisine et toutes autres ordures ménagères ne permettent pas de rendre la commune propre. Par manque des caniveaux le long des avenues, les eaux usées de douches et fausses septiques stagnent à certains

¹⁸ Rapport annuel d'activité du service d'environnement de la commune de Kalamu exercice 2012, p.27

endroits devant les parcelles et occasionnent par conséquent la prolifération des moustiques, cafards et des odeurs nauséabondes.

III.4. LES OBSTACLES A LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE

4.1. L'insuffisance des ressources financières

Les finances sont parmi les atouts de la réussite ou de l'échec de toute entreprise, service, organisation, régie et office.

L'administration locale doit disposer des moyens financiers suffisants et conséquents en vue de satisfaire les demandes sociales de la population ainsi que les différents projets ou programmes de développement. Ainsi les entités doivent de bénéficier d'une réelle autonomie financière.¹⁹

Dans ce même ordre d'idée, LOKA-NE-KONGO, souligne un fait aussi important et primordial qu'est le défi de créer les moyens, donc l'argent. Mais il reconnaît que l'hôtel de ville est confrontée à une évasion fiscale scandaleuse est une hémorragie financière létale.

Nous nous apprêtons à reformer l'organisation et le fonctionnement du système fiscal. Toutes ces opérations, une fois lancées vont susciter la colère de tous ceux qui vivent gracieusement sur le dos des fonds de l'Etat. C'est pourquoi, nous aurions compris alors certaines réactions, a-t-il couché.²⁰ L'organisation financière est fixée par la loi qui attribue des prérogatives considérables dans le domaine de développement communautaire, des travaux publics, de l'aménagement du territoire, en ce qui concerne l'environnement, la santé, l'hygiène, la salubrité, le tourisme.

Il y a aussi une adéquation entre les besoins immenses et des moyens médiocres, plutôt que de mettre en relief la défaillance de l'administration locale au déterminent de grande crise qui sévit dans l'administration locale. Ainsi, la faiblesse des ressources propres empêchent les collectivités locales d'avoir une vie financière active. Elles dépendent des subventions que l'Etat n'alloue plus régulièrement. Il se révèle qu'avec leurs maigres ressources, ces entités ne sont pas en mesure de faire

¹⁹ NGOLA S.P., op.cit, p.37.

²⁰ LOKA NE KONGO, Extrait du discours tiré de NGOLA, S .P, op.cit, p.37.

face aux pressions qu'exercent sur elles les demandes des services de leurs habitants.²¹

Pour ce qui est de notre étude, nous avons pu remarquer que l'hôtel de ville de Kinshasa ne parvient pas à accomplir sa mission de lutte contre l'insalubrité suite au manque de budget subventionné de la part du gouvernement et aussi par son incapacité de générer des recettes à travers les amendes transactionnelles en rapport avec l'hygiène parcellaire.

Nous pensons qu'il n'y a pas d'insuffisance financière au niveau de l'hôtel de ville de Kinshasa et des communes de la ville de Kinshasa mais plutôt la mégestion de l'administration locale au niveau de la base.

III.4.2. l'insuffisance des moyens matériels

Après avoir mené nos investigations sur terrain, nous avons remarqué que les services de salubrité publique de la commune, n'ont pas assez des moyens ou équipements adéquates pour assurer leurs missions vis-à-vis de la population. Néanmoins, il existe quelques matériels pour les travaux collectifs.

²¹ LOKA NE KONKO, ibidem.

Tableau n°1 : Matériels d'assainissement de la commune de Kalamu

N°	DESIGNATION	NOMBRES	ANNEE D'ACQUISITION	NOMBRE ACTUEL EN 2014
01	Brouette	20	2010	06
02	Râteau	50	2010	11
03	Pelle	50	2010	12
04	Bêche	50	2010	09
05	Houe	50	2010	13
06	Salopette	120	2010	31
07	Cache-Nez	120	2010	08
08	Paire de Bottes	120	2010	32
09	Tracteur	0	2010	0
10	M	02	2010	0
11	Coupe-Coupe	50	2010	27
12	Pousse-Pousse	30	2010	13
13	Paire de gants	120	2010	19
14	Pioche	50	2010	11
15	Bac Poubelles	30	2010	0

Source : Rapport annuel d'activités de la commune de Kalamu exercice 2013, p 25.

Ces matériels sont de temps en temps utilisés par les 18 quartiers, et ce tour à tour à l'occasion de travaux collectifs dits « Salongo spéciale » exécutés chaque Samedi de 8 heures à 10 heures.

Souvent l'autorité municipale désigne les sites cibles sur lesquels seront focalisés les dits travaux par association de quartiers (de 3 à 5 quartiers par site).²²Ce qui ne se fait pas régulièrement.

III.4.3. l'insuffisance des ressources humaines

L'insuffisance des ressources humaines qui caractérisent les administrations de la ville, et des communes de Kinshasa ne sont plus à démontrer.

(1) Rapport annuel d'activités de la commune de kalamu exercice 2013, P.27

En effet, plusieurs Agents de carrière de l'Etat ont atteint l'âge de retraite. Le recrutement anarchique qui s'opère ne tient pas compte de la qualification des Agents. Cela a une incidence réelle sur la qualité des Agents qui prestent dans ces administrations. Signalons aussi que la ville de Kinshasa regorge 800 cantonniers en 2002 pour cette agglomération, contrairement à la ville de Paris qui a en son sein 14.000 cantonniers en 2002 tous engagés et prestent pour rendre cette ville salubre.

III.5. LES STRATEGIES POUR LUTTER CONTRE L'INSALUBRITE

5.1. La redynamisation du service de salubrité publique

En tant qu'organe de conseil de l'autorité urbaine en matière d'assainissement, voirie, urbanisme et habitât, salubrité dans les 24 communes, le service de salubrité public assurera la supervision des actions de la salubrité dans ses communes. Concrètement et en tenant compte des Arrêtés n°017 et 018 du 9 mars 2002 signés par l'autorité urbaine, les communes se doivent d'exécuter les travaux ci-après :

Le salongo domestique ou journalier

Il s'agit ici de l'assainissement quotidien de sa parcelle jusqu'à la moitié de la rue tout en enlevant tous les immondices qui peuvent donner ou causé de l'insalubrité.

Le salongo périodique

Sous la supervision du bourgmestre, des chefs de quartier et du personnel technique de la commune, les ONGD, les groupes de secouristes, des cantonniers de la commune et les populations exécuterons des travaux d'assainissement dans les endroits importants de la commune une à deux fois par mois suivant la situation de chaque commune.

Exécution des travaux en dehors des axes et places susmentionnés par les services de la salubrité publique. Il s'agira essentiellement des opérations ci-après :

- L'enlèvement des immondices ;
- Le désherbage et désensablement ;
- Elagage ou abattage des vieux arbres et chaulage ;
- Curage des égouts et caniveaux.²³

5.2. L'évacuation de déchets

L'évacuation de déchets est nécessaire car les déchets peuvent entraîner plusieurs phénomènes néfastes dans la vie de la population. Faute de moyen financier et d'une politique publique sur la salubrité, les autorités communales passent pour des observateurs, laissant les ordures ménagères envahir la ville. C'est comme si l'autorité de l'Etat n'existe pas.

Les services de la salubrité a pour avantage la gestion plus efficace des ordures en récupérant ce qui est recyclable et en jetant dans les décharges publiques les ordures nocives. Les déchets jetés çà et là attirent les insectes et rongeurs et en se putréfiant, dégagent des odeurs nauséabondes.

Certains d'autres jetés dans les caniveaux et les ruisseaux, retiennent l'eau et deviennent des gîtes où se multiplient les moustiques. Leur accumulation pose non seulement un problème de pollution de l'environnement, mais aussi et surtout un problème de la santé publique. C'est pourquoi, il est indispensable de bien gérer toutes sortes de déchets afin de les évacuer très loin de la population.

Il existe alors deux sortes d'évacuation, la première vers les bacs publics ou les décharges de transit, et la seconde vers les décharges publiques finales de Mpsa ou de Mitendi.

L'évacuation des déchets vers les décharges de transit se fait par les habitats eux-mêmes et quelques volontaires tireurs des chariots qui ramassent chaque jour des déchets ménagers dans chaque parcelle et au niveau des marchés vers les décharges de transit moyennant une somme d'argent.

Par ailleurs, le programme national d'assainissement s'occupe de l'évacuation de ces déchets par véhicules multi bennes du projet PAUK et dans une

²³ NGOLA S.P, op.cit, p 45

moindre mesure, par des camions de partenaires extérieures de la société civile de décharges de transit vers les décharges finales de Mpasas.

Tableau n 2 : Cartographie de décharges de transit de la commune de Kalamu

DENOMINATION	LOCALISATION	OBSERVATION
Station d'Irebu	Av. Irebu/Busumelo Q/ Matonge III	Opérationnelle
Station de Djolu	Av. Djolu Q/ Matonge III	Opérationnelle
Station de Buburu	Av. Akula /Riv. Kalamu Q/ Matonge III	Opérationnelle
Station de Mompono	Av. Mompono et lokelenge Q/ Kimbangu II	En projet
Station Armée du salut	Av. Elengesa et Movenda Q/ Kimbangu II	En projet
Station Bahumbu	Av. Université Q/ Yolo-Nord I	Opérationnelle
Station Akram	Av. Bongolo Q/ Yolo-Nord II	En projet
Station Eckankar	Place boso-ch. Kimwenza Q/ Yolo-sud II	En projet
Station P.C.R	Av. Université et Kapela Q/ Yolo-sud I	En projet
Station Tata Raphaël	Concession stade tata raphaël Q/ Kauka II	Opérationnelle
Station kauka	Av. Université/cente lindonge Q/ Kauka II	Opérationnelle
Station Longo	Av. Université/Longo/construction Q/Kimbangu	Opérationnelle
Station Ngiri-Ngiri	Av. Ngiri-Ngiri Q/ Kimbangu II	Opérationnelle
Station Poko	Av. POKO/Dispensaire Q/ Kauka I	Opérationnelle
Station Immo Congo	Av. Makawu et Mambenga Q/ Immocongo	Opérationnelle

Source : rapport annuel de la commune de kalamu exercice 2013

5.3. La vulgarisation des règles d'hygiène

L'amélioration de la santé est conditionnée par l'assainissement de l'environnement. Cet assainissement doit être fait par l'évacuation régulière des immondices et le système de canalisation d'eau usées qui peuvent nuire à la santé

de la population. C'est pourquoi ; l'administration publique communale se voit obligée d'assainir le milieu dans lequel vit la population pour que celle-ci évolue dans des conditions d'hygiène humainement acceptables.

En vue de mieux assainir l'environnement, il est souhaitable que les autorités publiques reprennent effectivement leurs responsabilités dans le sens d'éducation des règles d'hygiène auprès de la population. Les chefs des quartiers et la police d'hygiène de la commune doivent prendre leurs responsabilités en main.

Le service communal d'hygiène peut faire de porte à porte des campagnes de lutte contre l'insalubrité.

- En demandant à tous de bien gérer les déchets, en ne le déposant que dans les décharges publiques ;
- En demandant à la population d'assurer régulièrement l'hygiène parcellaire et des avenues...

Pour cela, la presse doit jouer également le rôle qui est le sien dans l'éducation civique et morale d'accompagnement. L'éducation étant une valeur universelle, il serait souhaitable que les actions de formation soient d'avantage rationalisées, planifiées, coordonnées, étendues à tous les échelons, à commencer par les plus bas.

En outre, il faut sensibiliser la population sur les notions de la salubrité publique ce qui revient à l'autorité communale à inculquer les rendements de la salubrité et de l'hygiène du milieu à sa population. Cette sensibilisation est un excellent moyen par lequel on peut réduire sensiblement certaines maladies.

CONCLUSION

Au terme de notre étude portant sur l'analyse de l'insalubrité dans la ville province de Kinshasa : cas de la commune de Kalamu, l'objectif primordial était d'analyser les obstacles qui freinent la salubrité, et choisir la politique à adopter afin de lutte contre l'insalubrité dans notre environnement.

De l'avis de la majorité de la population kinoise, Kinshasa est aujourd'hui dans un état d'insalubrité très avancée. Kin la belle est devenue Kin la poubelle. Pour cela, nous nous sommes posé les questions suivantes :

- Quelles sont les obstacles à la lutte contre l'insalubrité dans la municipalité de kalamu ?
- Quelles sont les stratégies mises en place pour lutter contre l'insalubrité dans cette municipalité ?

Tout au long de notre étude, nous nous sommes efforcés à répondre à toutes ces questions. Notre hypothèse étant vérifiée, nous confirmons que la ville de Kinshasa en général et la commune de Kalamu en particulier est confrontée à de nombreux problèmes de salubrité. Notamment ; la désignation des autorités municipales, l'insuffisance des ressources financières, matérielles et humaines

A nos jours, la ville de Kinshasa a connu une expansion et une extraordinaire explosion démographique. En conséquence, l'insalubrité se fait sentir du fait de la croissance de la population qui jette plus de 500 à 600 mètres cubes des ordures dans la place publique, des égouts et caniveaux, des dépotoirs pirates aux coins des avenues, les rivières. La solution à cette situation exige de gros moyens financiers, matériels et humains pour l'évacuation de toutes les immondices qui jonchent les rues et les grandes artères de Kinshasa.

D'autre part, les bourgmestres et les chefs coutumiers sont aussi à la base de cet état d'insalubrité à cause de vente élicite des parcelles et de constructions anarchiques qui ne tiennent pas compte du plan d'aménagement de la ville.

En effet, les autorités urbaines devraient satisfaire les besoins de la population en organisant le service de la salubrité dans chaque commune tout en le dotant des moyens financiers et matériels adéquats afin de le permettre de réaliser sa mission de rendre l'environnement salubre. Aussi, il faudrait également sensibiliser la population sur les règles d'hygiène et la gestion des ordures ménagères qui doivent être jetés dans les décharges de transit pour leurs évacuations vers les décharges finales afin d'éviter les maladies.

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES :

1. Benoît QUARTIER, De la problématique à la collecte des données, presses universitaires de Québec, 1993.
2. Dictionnaire Larousse, 2 éditions, 1972
3. EASTON, D, Analyse du système Politique, éd Armand Colliris PARIS, 1974
4. guide à l'usage des autorités territoriales, Kinshasa, 2013.
5. SHOMBA Sylvain, Méthodologie de la recherche scientifique, Parcours et moyen d'y parvenir, MES, Kinshasa, 2005.
6. PINTO, R et GRAWITZ, M, Méthodes de sciences sociales, éd. Dalloz, Paris, 1971.

II. TFC ET MEMOIRES

1. AKULA.L A , Rôle et place de MOTO TAXI sur l'avenue Lumière, quartier DEBONHOMME, Commune de Matete, TFC, Sciences de Transport, ISS, Kinshasa,2013.
2. DJAMBA. D, la salubrité et la gestion des ordures ménagères dans les communes de Kalamu et Limete, mémoire de licence, SPA, UNIKIN, 2010.
3. KUDIMBANA.F, la gestion de la salubrité au sein des entités territoriales décentralisées. Problèmes et Respectives. Cas de la ville province de Kinshasa, mémoire de licence, SPA, UNIKIN, 2010.
4. NGOLA S.P. la lutte contre l'insalubrité publique dans la ville de Kinshasa causes et perspectives mémoire de licence, SPA, UNIKIN, 2003.
5. SUKULATI B.C. Impact du programme d'assainissement urbain de Kinshasa sur l'environnement des ETD. Cas de la commune de Barumbu, mémoire de licence, SPA, UNIKIN 2013.
6. TWAFIKI N., Politique publique en matière de salubrité dans la commune de Kasa-Vubu : de 2007 à 2013. Cas de l'opération Kin-propre, mémoire de licence, SPA, UNIKIN, 2013.

7. WOLOPIO B., La problématique de la salubrité publique en milieu urbain. ‘ Cas de la commune de Matete 1997-2000, TFC, SPA, Unikin ,2012.

III. RAPPORTS DE SERVICE

1. Les enquêtes de la commune de kalamu 2013
2. Rapport annuel d’activités de la commune de kalamu exercice 2013
3. Rapport annuel d’activités du service d’environnement de la commune de kalamu exercices 2012.

IV. COURS INEDITS

1. BONGELI YEIKELO YA ATO. E, Méthodes de recherche en Sciences sociales, cours inédits, G2SPA/FSSAP, Unikin, 2001-2012.
2. OMASOMBO TSHONDA, Initiation au travail scientifique, Cours inédit G14 SPA, FSSAP/UNUKIN, 2003-2004.

TABLE DES MATIERES

IN MEMORIAM	I
EPIGRAPHE	II
DEDICACE	III
REMERCIEMENTS	IV
INTRODUCTION	1
1. CHOIX ET INTERET DU SUJET	1
2. PROBLEMATIQUE	1
3. HYPOTHESES DE TRAVAIL	3
4. METHODOLOGIE DE RECHERCHE	3
4.1. Méthode	4
4.2. Techniques	4
5. DELIMITATION DU SUJET	5
6. SUBDIVISION DU TRAVAIL	5
7. DIFFICULTES RENCONTREES	6
CHAPITRE PREMIER : GENERALITES	7
I.1. DEFINITION DES CONCEPTS	7
1.1. La salubrité publique	7
1.2. L'INSALUBRITE	8
1.3. L'ASSAINISSEMENT	8
1.4 L'HYGIENE	9
1.5. LA POLLUTION	9
1.6. LE DECHET	9
I.2. LES CAUSES DE L'INSALUBRITE	9
I.3. LES CONSEQUENCES DE L'INSALUBRITE	10
3.1. Sur le plan sanitaire	11
3.2. Sur le plan esthétique	12
3.3. Sur le plan politique	12
3.4. Sur le plan économique	13
CHAPITRE DEUXIEME : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE KALAMU	14
II.2. LIMITES GEOGRAPHIQUES	14
2.1. Le sol	15
2.2. Le climat	15
2.3. La végétation	15
II.3. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE KALAMU	15
3.1. ORGANISATION	15

3.2. FONCTIONNEMENT.....	19
III.1. LE SERVICE D'ENVIRONNEMENT.....	22
III.2. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE COMMUNAL D'ENVIRONNEMENT.....	23
2.1. Organisation.....	23
2.2. Fonctionnement.....	23
2.3. Les sites les plus insalubres de la commune de kalamu.....	24
2.4. La rivière Kalamu.....	24
3.2. Les avenues : cas du boulevard EZO.....	24
III.4. LES OBSTACLES A LA LUTTE CONTRE L'INSALUBRITE.....	25
4.1. L'insuffisance des ressources financières.....	25
4.2. l'insuffisance des moyens matériels.....	26
4.3. l'insuffisance des ressources humaines.....	27
III.5. LES STRATEGIES POUR LUTTER CONTRE L'INSALUBRITE.....	28
5.1. La redynamisation du service de salubrité publique.....	28
5.2. L'évacuation de déchets.....	29
5.3. La vulgarisation des règles d'hygiène.....	30
CONCLUSION	32
BIBLIOGRAPHIE.....	36
TABLE DES MATIERES.....	37